



FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Esperança Capoeira

SAISON 2024 - 2025

Document à compléter et à retourner accompagné du règlement aux profs

Association Esperança Capoeira
Arts Culturels Du Brésil

Siège social : 6 rue de Longny - 61400 Mortagne au Perche
Lebacle Antoine : 06 40 46 18 96 - Huger Cédric : 06 28 43 69 84



INSCRIPTION

Identité :

Apellido :

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Adresse

Tel. Fixe : Mobile :

Email :

Taille pantalon : Taille T-shirt :

Personne à contacter :

Nom : Prénom :

Adresse :

Tel. Fixe : Mobile :

Pièces à joindre :

 Adhésion activité 110 € (chèque, espèces, bons sport ANCV)
(Des facilitées de paiements sont possibles)

 Certificat médical

AUTORISATION DE PRISE DE VUE ET DE DIFFUSION D'IMAGE

Je soussigné(e) :

Représentant légale de :

Demeurant :

Autorise : N'autorise pas :

L'association Esperança Capoeira à diffuser, les photos prises à l'occasion des cours, des stages ou manifestations sur leur site internet, les réseaux sociaux, dans la presse ou pour la réalisation d'une affiche.

Ces dispositions sont portées à ma connaissance, dans le cadre de l'application de la législation relative au respect du droit à l'image et au respect de la vie privée.

Fait à :

Le :

Signature du responsable :

Précéder de la mention « Lu et Approuvé »

Association Esperança Capoeira

Arts Culturels Du Brésil

Siège social : 6 rue de Longny - 61400 Mortagne au Perche
Lebacle Antoine : 06 40 46 18 96 - Huger Cédric : 06 28 43 69 84

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ASSOCIATION

Article 1

Pour devenir adhérent, il faut retourner son dossier d'inscription complété et signé accompagné des pièces demandées (certificat médical, règlement, photo). Tout dossier non remis complet dans un délai d'un mois ne pas de vous accueillir à l'activité.

Article 2

Dans le but de commencer les entrainements ou manifestations, il est de rigueur d'arriver quelques minutes avant le début pour se changer. En cas de retard ou d'absence **prévenir** un membre du bureau de l'association.

Article 3

Afin d'exercer l'activité dans les meilleures conditions, être habillé d'une tenue adéquate (abadas, survêtements, ...). Dans la salle l'activité se pratique en chaussures ou pieds nues (pas en chaussettes pour éviter les chutes)

Article 4

La cotisation annuelle s'élève à 110€ (cent dix euros) à régler lors de l'inscription. Pour toute facilité de paiement prendre contact avec un des membres du bureau.

Article 5

La Capoeira est une lutte avec ses aspects ludiques mais elle reste dangereuse. Comme tout art martial elle se pratique avec discipline et respect. Afin d'éviter toutes blessures, il est important de respecter quelques règles de base :

- Respecter la personne qui dispense l'entrainement et ses partenaires de jeux.
- Eviter de **discuter** pendant l'activité pour rester concentré et éviter les accidents
- Eviter de contredire de manière ouverte les personnes qui animent la séance

- Respecter la salle mise à disposition par la collectivité
- Respecter les instruments de musique de l'association et ceux des adhérents
- La présence de visiteur est tolérée de façon exceptionnelle après en avoir fait la demande auprès d'un responsable de l'association
- Pendant les entrainements, les adhérents ne doivent sortir d'effets personnels (téléphone, jeux divers, ...). Ne pas boire d'alcool avant ou pendant les cours, ni manger.
- L'utilisation de techniques de capoeira contre d'autres personnes ou membres de la famille est interdite.

Article 6

La graduation utilisée par l'association est celle de notre Mestre (Associations Nação Palmares Capoeira) de ce fait les élèves se doivent de respecter le rôle et les missions qui incombent à chaque graduation.

Article 7

En cas de non-respect de ce présent règlement, les responsables de l'association se réservent le droit de refuser ou exclure un adhérent après réunion du bureau sans remboursement de la cotisation.

Date et signature de l'adhérent,
Précéder de la mention
« Lu et Approuvé »

Signature du président,



Association Esperança Capoeira
Arts Culturels Du Brésil

Siège social : 6 rue de Longny - 61400 Mortagne au Perche
Lebacle Antoine : 06 40 46 18 96 - Huger Cédric : 06 28 43 69 84

Extrait du Règlement interne de l'association

Nação Palmares Capoeira

(L'intégralité est consultable auprès de vos enseignants)

Introduction

Le règlement intérieur de l'association culturelle et sportive NPC, a pour but de compléter le Statut.

Section 1 – Fonctions et règles fondamentales

Les élèves, les enseignants, les contre-maîtres et les maîtres participent à la promotion et la défense sans compromis de la capoeira et de l'association.

Les membres du corps enseignant doivent communiquer au maître fondateur et au coordinateur du groupe tout type d'évènement au sein de l'association dont il est l'organisateur et sa participation aux autres évènements.

Section 2 – Uniforme

L'association a son propre uniforme de couleur blanc :

- l'abada est blanc avec le logo sur le côté gauche
- le t-shirt avec col vert
- le t-shirt est nécessaires lors des évènements officiels, des stages et des démonstrations.

Section 3 – Grades

Voir document dans le livret de cours

Section 4 – Logo

Il est extrêmement interdit à toute personne de l'association Nação palmares Capoeira ou en dehors d'elle, de modifier, à ses propres fins sans l'autorisation du coordinateur.

Toute utilisation abusive du logo de l'association constitue un motif de violation ou même d'exclusion.

Section 5 – Critères d'adhésion à l'association NPC

Tous les enseignants d'un autre groupe qui souhaitent adhérer devront prouver leur qualification avec des diplômes, certificats ou attestations de leur ancien groupe.

L'intéressé devra acquérir son uniforme et utiliser la corde d'adaptation noir.

Il y aura une période d'adaptation minimale d'un an, durant laquelle la partie intéressée sera évaluée.

Date et signature de l'adhérent,
Précéder de la mention
« Lu et Approuvé »